

VOIX des MÉTAUX

REDACTION ET ADMINISTRATION
11 bis, Rue Roquepine - PARIS
C.D.P. Paris 1258-03 Directeur : Ch. SAVOILLAN Anj. 06-20

ORGANE DE LIAISON DES ORGANISATIONS SYNDICALES D'OUVRIERS, EMPLOYÉS, TECHNICIENS ET AGENTS DE MAÎTRISE DE LA MÉTALLURGIE DE LA RÉGION PARISIENNE

APRÈS LA CONFÉRENCE Nationale Économique

DANS son rapport général à la séance de clôture de la Conférence Nationale Économique, M. Lamour (C.G.A.) a précisé une fois encore, quel a été le but de cette Conférence : « Assainissement de la situation économique par l'accroissement du pouvoir d'achat des travailleurs, sans augmentation réelle du coût de la vie ». Considérant que ce but n'a pas été atteint, le Secrétaire Général de la C.F.T.C. a dit bien haut ce que pensent de très nombreux travailleurs : malgré tous les méritoires efforts et tous les travaux, le salaire minimum vital n'est pas encore garanti à la base.

Si la Conférence a apporté de sérieuses modifications et de substantiels relèvements, le manœuvre ordinaire est encore dans une situation fort difficile avec un salaire pas du tout en rapport avec le coût de la vie.

Il faut dire aussi que les résultats de cette Conférence n'ont pas été accueillis avec grande joie par les travailleurs, car ceux-ci ont peur, peur de la hausse des prix.

Ne parle-t-on pas de pain à 14 francs le kilo, le lait à 9 et 11 francs le litre ? Ne parle-t-on pas de l'augmentation du prix du charbon ? Et nous connaissons, sur l'ensemble des prix, les répercussions d'une hausse de ce genre ; ne parle-t-on pas encore de l'augmentation du prix des transports, du gaz, de l'électricité, etc... Avec des mesures de ce genre, croit-on que le pouvoir d'achat des travailleurs va être conservé ? Mais c'est vers de nouvelles restrictions des possibilités de vie des travailleurs que nous nous orientons.

La situation est donc loin d'être réjouissante, elle réclame des travailleurs une action toujours cohérente et puissante. Tant que nous n'avons pas obtenu pour la catégorie la plus défavorisée le minimum vital, nous n'avons pas à être satisfaits. Les résultats de la Conférence s'ils sont acceptés par le gouvernement, seront un pas en avant, mais un pas qui n'est pas suffisant.

C'est pour ce minimum vital, non encore atteint, que nous devons continuer à agir. Le rapport lui-même déclare que « l'institution d'un salaire minimum vital, tel que l'ont préconisé la C.G.T. et l'U.N.A.F., permettrait de faire face avec certitude aux exigences de la vie individuelle et familiale » que « l'on y parviendra en définissant sur des bases saines le coût réel de la vie. » Pour cela, reprenant un souhait si souvent formulé par la C.F.T.C., « il faut un comité du pouvoir d'achat qui procédera à un examen aussi exact que possible du coût de la vie. »

La classe ouvrière est pleine d'anxiété pour l'avenir, elle ne comprend pas qu'on lui fasse supporter à elle seule le poids de toute notre misère. Les travailleurs pensent aussi à leurs vieux camarades à qui la maigre pension ne donnera bientôt plus le pain quotidien. Il y a trop de misère en France qui coude trop de luxe, il y a trop de Français qui ne mangent pas à leur faim à côté d'autres qui vivent dans l'opulence, mieux qu'autrefois.

Nous lutterons donc pour un salaire vital, nous nous élèverons contre toute hausse, nous agirons pour que baissent les prix, malgré la déception, la misère, il ne faut pas faiblir, bien au contraire, il faut plus que jamais renforcer la puissance de notre action.

Ch. SAVOILLAN.

Bonnes VACANCES

Voilà venus les beaux jours et, avec eux, la période tant attendue des congés payés.

A tous les travailleurs, la « Voix des Métaux » dit : Bonnes vacances !

Mais elle voudrait pouvoir formuler ce souhait sans restriction et, hélas ! il y aura encore cette année des milliers de travailleurs qui ne pourront aller se reposer à la campagne, ou à la mer, et qui resteront, comme pendant la dure épreuve, dans la vie enfiévrée des grandes villes.

Et pourtant, plus que jamais, les travailleurs, les familles ouvrières et les enfants ont besoin de détente et d'air pur.

Quand on songe aux ravages que font tous les jours la sous-alimentation, la fatigue, le surmenage, la tuberculose, on a le droit de réclamer une meilleure part pour tous ces travailleurs ou travailleuses et leurs enfants.

Or, faites une petite enquête autour de vous et vous serez frappés du faible pourcentage de ceux qui peuvent « se payer des vacances ».

En effet, étant donné la modicité des ressources, en regard du coût de la vie, du prix des transports et des pensions d'hôtels, il est véritablement impossible à une famille ouvrière de pouvoir envisager, ne serait-ce même qu'un simple déplacement.

Nous savons certes que certaines organisations officielles ou privées ont pris de belles initiatives qui vont permettre à un grand nombre d'enfants et de familles de pouvoir bénéficier d'un séjour reconstituant, mais l'étendue de ces initiatives est forcément limitée. C'est pourquoi nous demandons que l'on organise rapidement les vacances populaires.

LIRE LA SUITE EN 2^e PAGE 4^e COL.

HIÉRARCHIE et prime de vie chère

Il nous faut revenir, une fois de plus, sur le problème des salaires et pourquoi ?

Parce que, depuis le 28 avril 1946, en Comité National, la C.F.T.C. a demandé, pour « l'immédiat », l'octroi d'une prime de vie chère de 1.500 francs à l'ensemble des travailleurs, indépendamment d'une augmentation de 50 0/0 des compléments familiaux.

Nous disons également qu'une remise en ordre générale des salaires est nécessaire et qu'il faudra opérer les rajustements qu'exige la justice, en particulier, le besoin de sauvegarder la hiérarchie indispensable.

Mais, pour l'instant, il faut donner aux travailleurs la possibilité de subvenir aux besoins de leur famille, faute de quoi c'est une ère de troubles sociaux qui s'ouvrira bientôt.

Nous indiquons que dans son Congrès National qui s'est tenu les 8, 9 et 10 juin, tenant compte de l'état de santé des travailleurs — en particulier des jeunes et des femmes — la C.F.T.C. a déclaré qu'il était nécessaire d'attribuer à dater du 1^{er} mai 1946 :

1. A toutes les catégories de travailleurs une majoration de 1.500 francs par mois, à valoir pour une courte durée, en attendant la remise en ordre, par les organismes compétents, des traitements et salaires. Cette mise en ordre devant comporter la fixation, dans un délai de trois mois, du salaire minimum vital ou traitement de base du manœuvre non spécialisé ou assimilé.

La revalorisation, par voie de conséquence, de tous les traitements et salaires, à tous les échelons, par application de coefficients hiérarchiques établis ou à établir.

2. De majorer en même temps de 100 0/0 le montant des compléments familiaux et l'application sans délai de la loi du 20 mai 1946, cela à titre provisoire, dans l'attente d'une révision générale du régime des compléments familiaux, destinés à modifier, au profit des familles ouvrières, la répartition du pouvoir d'achat.

3. De supprimer l'abattement de 10 0/0 encore maintenu dans certaines professions, pour le travail féminin.

Le Congrès a rappelé le mandat donné aux militants C.F.T.C., membres des Commissions consultatives, des Comités des prix, de se refuser à examiner tout dossier de relèvement de prix de vente aux consommateurs.

Convaincu par l'expérience des mois passés que ces mesures n'auront d'efficacité qu'intégrées dans une politique d'ensemble ; que cette politique doit avoir notamment pour objet de réorganiser l'appareil de distribution beaucoup plus lourd en France qu'à l'étranger.

Résolu à prendre sa part de responsabilité dans la formation et l'exécution de cette politique à laquelle doivent être associées toutes les forces vives de l'économie française, il a réclamé la convocation d'une Conférence nationale de politique économique rassemblant les représentants du gouvernement, des directions privées ou nationalisées et des organisations syndicales.

Ainsi s'est exprimé notre Comité national puis notre Congrès. Que s'est-il passé depuis ?

Nous avons vu la C.G.T. à la veille des élections, sortir d'une réserve à laquelle nous nous étions accoutumés, réclamer une augmentation générale des salaires de 25 0/0. Par la plume de Léon Jouhaux, il avait semblé un instant que les deux grandes Centrales ouvrières allaient pouvoir se mettre d'accord pour une même revendication mais il n'en a rien été, la C.G.T. maintenant sa demande d'augmentation de 25 0/0, la C.F.T.C. restant sur sa position de prime de vie chère mensuelle immédiate de 1.500 fr. pour tous les travailleurs. Puis le Comité national du Patronat français nous a offert, pour augmenter notre pouvoir d'achat, les mesures suivantes :
Réduction provisoire des cotisa-

tions aux Assurances sociales ;
Réduction provisoire de l'impôt sur les salaires ;
Réduction provisoire de la taxe à la production ;
Enfin relèvement du taux des allocations familiales.

Seule cette dernière proposition a pu être retenue.

Ensuite, le gouvernement nous a fait miroiter une augmentation de 5 0/0 sur le montant global des salaires pour les travailleurs dont le coefficient ne dépasse pas 130.

Solution vraiment dérisoire en regard du coût de la vie qui, pendant toutes ces discussions, continue son ascension avec une régularité vraiment remarquable.

Il est regrettable tout de même que les Pouvoirs publics et le patronat n'aient pas encore compris, depuis le 28 avril, date de notre revendication, la situation tragique des foyers ouvriers.

Si, dès cette date, notre voix avait été entendue, l'on peut dire qu'un grand pas aurait été fait et, à l'heure actuelle, le reclassement de la hiérarchie serait en bonne voie.

Libéré du souci du minimum vital pour les familles ouvrières, le gouvernement, en liaison étroite avec les organisations syndicales et les représentants des consommateurs, pourrait alors attaquer avec vigueur le problème des prix, la lutte véritablement efficace contre le marché noir et gagner ainsi, en même temps que la bataille de la production, la paix sociale et la bataille du bifteck.

G. DEJEAN.

POLITIQUE et SYNDICALISME

Sous l'aspect du « cumul » se pose en notre temps, au travailleur conscient et tant soit peu militant, le problème de la coexistence dans la même personne de l'activité politique et de l'activité syndicale, ou plus généralement, de l'harmonisation de divers ordres d'activité. Essayons de dégager sans parti pris les aspects de la question.

Deux groupes essentiels d'objections au « cumul » : d'ordre pratique et matériel, d'ordre moral et psychologique.

Nombre de nos militants « cumulent ». Lequel n'a pas une fonction, parfois très active, sur le plan local, départemental, voire national, dans un ou plusieurs groupements : prisonniers, maquisards, anciens combattants, familles nombreuses, action catholique, œuvres sociales ou éducatives ?... Pourtant personne ne propose d'interdire ou même de réglementer ces cumulés. Le militant, même entièrement donné à une noble cause, reste un homme libre pour d'autres activités évidemment compatibles. Affaire de méthode, de loisirs, de puissance de travail, de dévouement... Les « usagers » et les militants de leur secteur syndical sont jugés au cas d'espèce : avantages, inconvénients et résultats. Tant que sont satisfaites les exigences raisonnables des mandants et de la fonction syndicale, il serait déraisonnable et injuste de s'opposer au « cumul ». Au contraire, la « politique de présence » prend alors tout son sens. Les objections « pratiques » manque de temps, d'attention, d'attachement, n'ont donc pas une valeur générale.

Dans quelle autre mesure et pourquoi en va-t-il différemment pour le cumul avec une activité politique ? Ici surgissent les objections, morales et psychologiques, « d'infiltrations », « d'ingérences », de « confusions »... Soyons nets. Pour que ces risques existent, il n'est pas indispensable que la politique de parti soit introduite parmi nos militants sous forme de parlementaires ou de personnalités assumant un mandat ou une direction politique, modeste ou considérable. Il y suffirait, si ces méthodes avaient cours chez nous, d'un « noyautage » discret d'éléments déloyaux ou « confusionnistes ». Au fond, il n'y a donc comme garanties véritables que la probité de conscience de nos militants qui s'intéressent de plus près (comme c'est leur droit) à la politique, jointe à la vigilance fraternelle mais ferme des autres militants.

LIRE LA SUITE EN 3^e PAGE 1^{re} COL.

LIBERTÉ SYNDICALE

Il n'est pas de jour où nous ne soyons avertis de petits incidents, significatifs en eux-mêmes, nous signalant que de nombreux camarades, sur des entreprises diverses, se trouvent en lutte ouverte avec leurs camarades de la C.G.T., quant à leur représentativité et leur droit à discuter des intérêts propres à leur profession et à leur entreprise.

Il se trouve même des entreprises où la C.G.T. refuse toute formation de section C.F.T.C., arrachant l'affichage et supprimant le panneau réservé à l'affichage de la C.F.T.C., sans que la Direction ne lève seulement le petit doigt pour y faire une objection légale.

Nos camarades de la C.G.T., certains du moins, auraient-ils la mémoire si courte qu'ils ne se souviennent encore de jours pas très lointains pourtant où, oubliant toute divergence idéologique ou politique, tous les syndicalistes sincères et clairvoyants s'étaient unis pour lutter contre l'opresseur et reconquérir une liberté si chèrement acquise au prix de la vie de tant des nôtres ?

Il nous souvient qu'à Alger, la C.G.T. et la C.F.T.C. avaient conclu des accords reconnaissant la représentativité des deux grandes centrales syndicales ; puis, en septembre 1944, un accord solennel était pris reconnaissant la liberté pour chacun d'adhérer au syndicat de son choix.

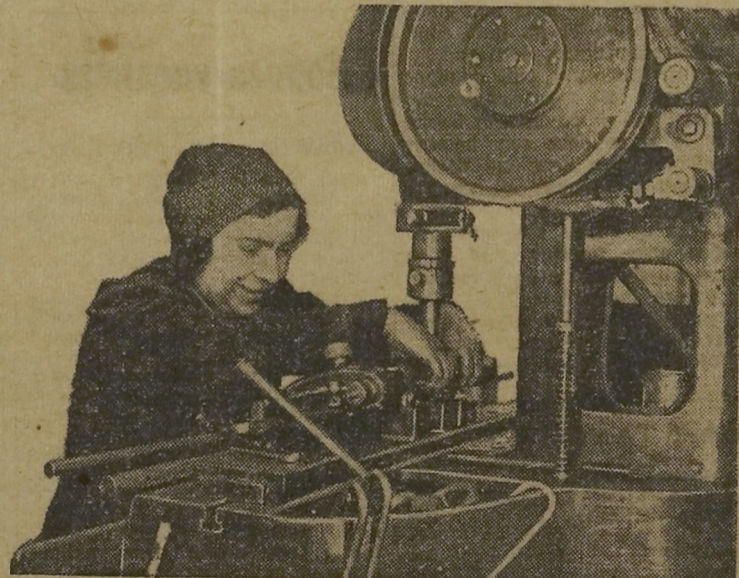
Nous pouvions alors espérer qu'une nouvelle ère de compréhension syndicale était née, garantissant dans le pluralisme nécessaire le respect d'idéologie spiritualiste propre à la C.F.T.C.

Plus près encore, lors des élec-

tions d'avril dernier, les trois grands partis avaient reconnu que : le respect de la liberté syndicale et la participation proportionnelle de tou-

inavoué peut-être, mais bel et bien caressé.

Nous ne concevons pas, nous syndicalistes, une organisation, autori-



Elle veut être libre

tes les organisations professionnelles reconnues aux activités économiques et sociales des ministères doivent être observés.

Pourquoi, aujourd'hui, ces manifestations de fraternité syndicale se trouvent-elles remises en cause par la C.G.T. elle-même ?

Pourquoi, dans un soi-disant but de défense de la classe ouvrière, faire campagne pour un syndicat unique ? Car tel est le but, encore

taire et despotique par elle-même, qui rêve de faire revivre ce syndicat unique, né des lois de l'occupation et de Vichy.

Cette manière de faire va à l'encontre des intérêts de la masse des travailleurs qui, demain, devraient suivre sur le terrain syndical et professionnellement revendicatif des directives émanant d'un parti politique.

H. MICHELET.

LIRE LA SUITE EN 3^e PAGE 1^{re} COL.

Face AU MARCHÉ NOIR

Tandis que, par l'action de notre Confédération un rajustement des salaires s'élabore, une plate restée jusqu'alors incurable, le marché noir, continue ses ravages atteignant sur le plan matériel et moral les classes laborieuses.

Avec la venue de M. Yves Farge au ministère du Ravitaillement un nouvel espoir a pu naître parmi les travailleurs, pour éviter une déception, pour éviter de livrer notre nouveau ministre aux louanges habituelles des chansonniers montmartrois, les Confédérations syndicales ont offert leurs suggestions et leur appui matériel.

Que demandons-nous ? Tout d'abord un nettoyage sérieux des éléments véreux des services du Ravitaillement et du Contrôle Economique.

Un plan d'approvisionnement organisé des grands centres en ce qui concerne les denrées indispensables. Une interdiction d'exportation de tout ce qui est nécessaire à la vie de la Nation ou susceptible de créer une hausse sur le marché national par sa rarefaction.

Un affichage obligatoire et apparent de tous les prix chez tous les commerçants y compris les cafés.

Nous réclamons surtout que l'Etat et les grandes collectivités donnent eux-mêmes l'exemple en ce qui concerne les prix et que nous n'assistions pas à des hausses continuelles des transports, eau, gaz, électricité, etc. nous demandons un examen attentif de cette importante question.

En échange, nous offrons notre concours loyal en collaborant aux commissions départementales et locales de contrôle des prix et de lutte contre le marché noir, commissions où nous demandons à nos amis de collaborer courageusement avec leurs camarades de la C.G.T.

Nous offrons de faire l'effort pour développer sainement nos coopératives qui, ne l'oublions pas, nous ont permis de subsister.

Nous offrons de faire l'effort nécessaire pour favoriser de nos achats les commerçants qui afficheront les prix les plus normaux et même si nous devons nous serrer encore la ceinture quelques semaines, nous aurons enfin la certitude de voir disparaître ce grand fléau social, le marché noir.

Nous n'assisterons plus à cette déchéance de tant de jeunes délaissant le travail pour les gains faciles du marché noir.

Et, pour terminer, il restera à éliminer du circuit social les gros trafiquants, signalez-les à vos responsables syndicaux et notre Confédération utilisera quelques bons amis pour régler leur sort.

Ainsi sera sauvegardée une récolte pleine d'espérances, ainsi sera sauvegardé un pouvoir d'achat que vous vous étiez habitués à ne plus considérer qu'illusoire, ainsi renaitra l'espérance d'une vie meilleure et la certitude de travailler enfin pour quelque chose.

J. RENAULT.

Les travailleurs devant l'impôt

Dans une récente étude établie par le groupe « Reconstruction », notre camarade A. Malsch du bureau d'étude de l'U.D. du Rhône, s'inspirant d'un article de Pierre Uri (des « Temps Modernes », avril 1946), démontre par quelques chiffres la nécessité d'une vaste réforme fiscale en France. Nous avons jugé utile de donner de cette intéressante étude un large extrait, en ce qui concerne les impôts chargeant particulièrement les travailleurs : **Les impôts directs.**

IMPOTS DIRECTS

I. - Impôts cédulaires

Deux impôts fonciers :

a) Sur la propriété bâtie ;
b) Sur la propriété non bâtie.
Le taux de ces impôts est de 16 0/0. Il est forfaitaire, calculé d'après la valeur locative donnée par le cadastre ; or, ce relevé du cadastre est très ancien, n'a pas été révisé dans les délais légaux et ne correspond en aucune manière à la valeur réelle des propriétés en question.

Impôts sur les bénéfices industriels et commerciaux :

C'est le plus important, son taux est de 24 0/0. Les fraudés sont innombrables, soit que le commer-

çant fasse carrément du marché noir, opération qui échappe à tout contrôle fiscal, soit qu'il se fasse facturer une partie seulement de la marchandise, le restant échappant au fisc du fait de la réduction du chiffre d'affaires correspondant aux valeurs non facturées. La carence fiscale la plus grave se produit probablement chez les soi-disant « petits commerçants » qui sont au forfait. Jusqu'en 1944, l'impôt sur les bénéfices industriels et commerciaux était calculé pour eux, sur un bénéfice fictif de 2.000 fr. par mois ; ce bénéfice fictif a été élevé par l'Assemblée Constituante à 4.000 francs en laissant la possibilité aux commerçants de démontrer par leurs livres qu'ils n'atteignent pas cette somme et, dans ce dernier cas, leur imposition serait réduite. Contradiction de notre administration qui suppose que le petit commerçant est incapable de tenir une comptabilité lorsqu'il s'agit de la soumettre au fisc pour l'imposition directe, mais qui lui suggère d'autre part et qui admet une telle comptabilité lorsqu'il s'agit de la défense de ses propres intérêts.

Impôt sur les traitements et salaires :

Le taux de cet impôt est de 16 0/0. Il est stoppé à la source, c'est-à-dire, perçu par l'employeur et versé directement par celui-ci à l'Etat. Sur 8 millions 1/2 de salariés, 4 millions 1/2 ont été at-

teints par cet impôt en 1939. Les charges de famille ou salaires trop bas étant une cause d'exemption pour les 4 millions qui ne sont pas imposés.

Impôt sur les bénéfices agricoles :

Le taux de cet impôt est de 21 0/0. Impôt le moins rentable, il bénéficie d'un abattement à la base de 5.000 francs. Première fraude : l'agriculteur considère que sa subsistance est une charge et non un emploi de revenu. Il pratique donc son abattement de 5.000 francs sur le bénéfice net, si bien que cet abattement est pratiquement calculé deux fois. D'autre part, l'impôt sur les bénéfices est un impôt forfaitaire calculé suivant la valeur locative du cadastre, nous avons vu plus haut que le cadastre n'est pas à jour. En fait, sur 7 millions d'agriculteurs (comparés aux 8 millions de salariés) 103.310 seulement sont touchés par l'impôt sur les bénéfices agricoles (comparés aux 4 millions 1/2 de salariés). En 1939, les agriculteurs ont payé 50 millions d'impôt sur le revenu agricole ; en 1943, ils ont payé 1,5 milliard. Or le revenu de la terre est en 1943, estimé à 90 milliards de francs, ce qui supposerait un impôt de 12 milliards de francs.

Impôt sur les bénéfices non commerciaux :

Sont soumis à cette cédule les professions libérales : avocats, avoués, dentistes, chirurgiens, médecins, écrivains, etc... Taux : 21 0/0. La fraude dans ces professions est statutaire...

Sur 66.212 sujets soumis à cette cédule en 1940, 26.212 déclarent moins de 20.000 francs de revenu annuel ; 29.300 déclarent moins de 50.000 francs ; 522 seulement déclarent plus de 200.000 francs dont 31 plus de 500.000 francs.

L'énormité de la tromperie et l'éducation présumée des imposables font un contraste révoltant.

Deux impôts sur le revenu des valeurs mobilières :

Leurs taux sont variables. Actions et obligations : 30 0/0 (sauf deux exceptions). Remunération des administrateurs de sociétés : 35 0/0. Valeurs étrangères non abonnées : 31 0/0. Lots (sauf Loterie Nationale) 45 0/0. Jusqu'en 1943 les fraudés ont été très nombreux pour les titres au porteur et les coupons touchés à l'étranger. Depuis cette date, il semble qu'ils soient supprimés en partie parce que ces titres doivent être déposés dans la Caisse centrale des Dépôts et Virements. Une grande partie cependant de ces revenus échappent à l'impôt à cause de l'exemption fiscale des titres de l'Etat ; c'est ce qu'on appelle le privilège fiscal du Trésor qui prive l'Etat d'un milliard de recettes annuelles. Pour justifier ce fait on a invoqué le peu de crédit de l'Etat, et la nécessité d'attirer des souscripteurs. Le prétexte est vain, car les souscripteurs aux titres de l'Etat sont surtout les grandes banques qui souscrivent des titres à court terme, or les banques n'ont pratiquement aucune autre possibilité de placer avantageusement leur argent à court terme, plutôt que de le laisser dormir dans leur caisse, elles préfèrent en retirer un bénéfice, si petit soit-il. Ainsi avec ou sans impôt elles sont obligées de placer leurs disponibilités en titre de l'Etat.

La place nous manque pour donner, dans toute son ampleur, cette étude, dont les chiffres démontrent nettement combien notre système fiscal est à organiser.

Le pouvoir d'achat des travailleurs est considérablement réduit par les retenues que l'on effectue sur leur salaire, car ils sont pour ainsi dire seuls à supporter l'impôt.

L'Etat a besoin de l'impôt pour vivre, les travailleurs le savent. Ils ne veulent cependant pas être les seuls à la faire vivre. Ils veulent bien payer leur part, mais rien que leur part. S'ils sont prêts à faire quelques sacrifices, ils réclament que tous les Français en fassent aussi en fonction de leur possibilité. C'est pour plus de justice que les travailleurs réclament une réforme complète de la fiscalité.

Ch.S...

CROQUIS

Une Conférence économique est réunie en ce moment à Paris.

Composée des représentants des organisations syndicales ouvrières et patronales, des consommateurs et producteurs, cette conférence étudie les problèmes économiques de l'heure.

Puisse-t-elle réussir dans sa mission et surtout garantir à l'ensemble des travailleurs et des familles ouvrières un pouvoir d'achat accru, sans lequel toute augmentation de salaire serait aussi fallacieuse qu'illusoire.

Mais à côté de ces grandes questions, nous aimerions que la grande presse ne passât pas sous silence, d'une façon un peu trop systématique, la participation de notre C.F.T.C. aux discussions en cours.

Et pourtant, nous avons, au même titre que la C.G.T., la C.G.A. et le C.N.S.F. notre mot à dire dans les pourparlers et nous savons d'ailleurs prendre, à cet égard, nos responsabilités et proposer des solutions.

Cette attitude pourrait laisser croire qu'il y a en France des organisations quasi officielles et d'autres dont l'avis importe peu. Ou bien en feignant d'ignorer ces dernières, veut-on favoriser le monopole et le Syndicat unique ?

Ce qui n'empêche pas d'ailleurs l'accroissement en valeur et en puissance (quoiqu'en disent certains) du syndicalisme chrétien, lequel inspire aux travailleurs de plus en plus confiance.

LE DESSINATEUR DE SERVICE.

Bonnes vacances

- SUITE DE LA PREMIERE PAGE -

Pour cela il faudrait :

1. Revenir à la bonne formule des réductions sur les transports qui pourraient alors être beaucoup plus accessibles aux petites bourses ;

2. Créer des hôtels dont la nomenclature serait fixée à un prix raisonnable et non plus à des sommes prohibitives ;

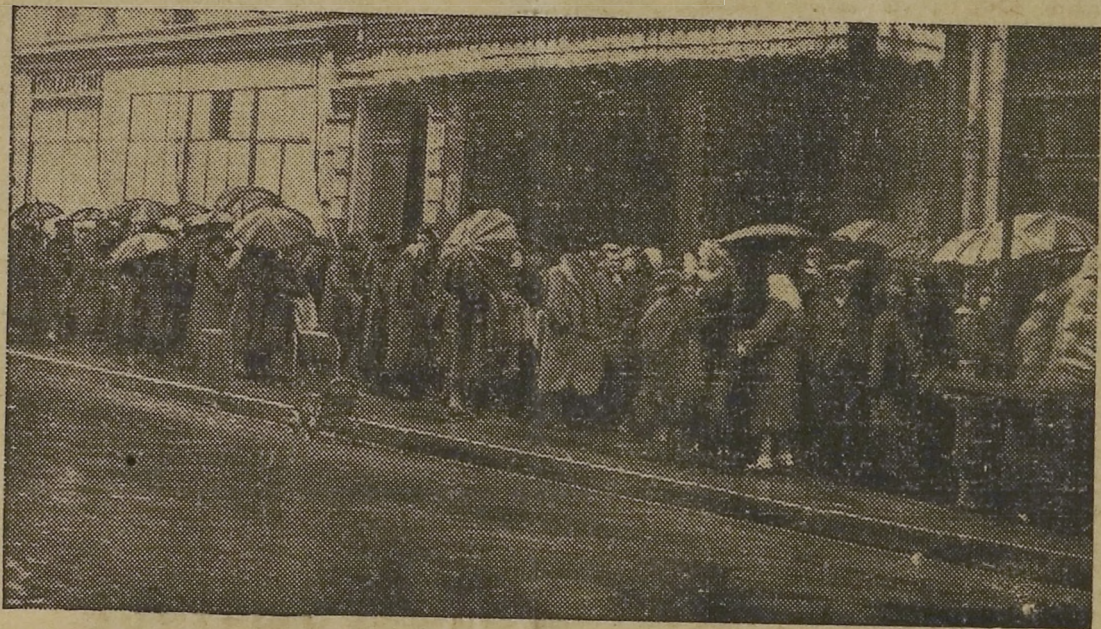
3. Assurer un ravitaillement sain et abondant qui compenserait la sous-alimentation quasi permanente des grands centres urbains.

Ce programme exigerait sans doute un grand effort financier, mais en définitive cette expérience ne serait-elle pas bénéficiaire puisqu'elle réduirait, dans une grande mesure, les ravages de la maladie, toujours onéreuse et coûteuse pour l'Etat.

En conséquence, indépendamment des réalisations privées, les Pouvoirs publics doivent prendre leurs responsabilités et mettre tout en œuvre pour que se réalise ce programme de vacances populaires.

Et puis, que sont les préoccupations financières à côté de ce qui constitue la grande richesse des travailleurs : la santé.

C'est l'avenir de la race, et du pays qui est en jeu et on ne doit reculer devant aucun sacrifice pour le sauvegarder. Ce sera alors sans aucune amertume que nous pourrions dire à tous : Bonnes vacances !



Il faut un ravitaillement normal

LIBERTÉ SYNDICALE

SUITE DE LA PREMIERE PAGE

Nous entendons garder notre liberté pleine et entière, exemple de toute obédience à un parti politique, et nous ne reconnaissons à des camarades de la C.G.T. le droit de nous contester une représentativité que la Résistance et la Libération ont consacrées.

En toute sincérité, il n'est pas de pire ennemi de la démocratie que celui qui attende à la liberté d'autrui, tant morale que physique.

Nous avons souvenance qu'au mois de mars dernier, M. Charles Tillon, recevant une délégation C.F.T.C., affirmait, à la suite de plusieurs réclamations de celle-ci, qu'il entendait que la C.F.T.C. dispose au même titre que la C.G.T. de panneaux d'affichage et de droits syndicaux sur les entreprises et qu'il allait donner des ordres en conséquence.

Ces ordres ne seraient-ils jamais parvenus à la C.G.T. ou bien auraient-ils été tout simplement transgressés ? Que devons-nous penser ?

S'il est certain que la C.G.T. ait à plusieurs reprises fait des offres de fusion organique à la C.F.T.C., nous ne pensons pas qu'une telle façon de faire puisse faire avancer d'un iota les événements en ce sens, et la décision du Congrès Confédéral de septembre 1945 ne peut que s'en trouver renforcée.

Une unité d'action est possible, mais pas avec un tel état d'esprit d'un côté de la barrière, et ce n'est pas avec des brimades, des pressions ou même des menaces de grève allant jusqu'au débrayage, comme à Gennevilliers, usine de la S.N.E.C.M.A., que la C.G.T., si chatouilleuse quand on la pique, mais si prodigue à dispenser les injures et les calomnies aux militants de la C.F.T.C., verra ceux-ci venir grossir leurs rangs.

Nous entendons continuer, en

toute sérénité, à œuvrer pour l'évolution de la masse ouvrière.

Nos camarades ne s'y trompent pas, et chaque fois qu'une élection a lieu sur une entreprise, la C.G.T., bon gré mal gré, est obligée d'établir le bilan, qui est loin de celui qu'elle corne à son de trompe : les pourcentages et les chiffres sont là qui lui font repousser avec fureur l'idée de la proportionnelle.

L'offensive Frachon : une seule section syndicale par entreprise, n'était que différée ; elle est là, latente, plus sourde, employant tous les moyens, même les plus bas, pour atteindre son but.

Allons, camarades, serrons les coudes ; nous lutterons pour notre liberté syndicale comme notre pays a lutté pour sa liberté ; ce n'est pas en cédant à un adversaire que l'on acquiert son respect, et nous voulons être respectés.

Nous sommes prêts à travailler tous ensemble pour le bien-être de la classe ouvrière, ses droits et ses revendications, où nous apporterons tout notre poids, mais dans une atmosphère saine, de mutuelle compréhension, dans un pluralisme syndical sincère et non pas dans une atmosphère de haine et de lutte sournoise entre camarades de travail.

Nous ne voulons pas de politique dans le syndicat ; nous sommes des hommes libres et mûrs, et les intérêts de la politique sont opposés aux nôtres ; c'est nous qui devons leur dicter nos ordres et non pas en recevoir.

Restons unis dans nos syndicats ; groupons-nous, toujours plus nombreux, grossis de tous nos camarades encore inorganisés, qui n'ont pas compris tout leur devoir, soit par crainte, soit par insouciance. Vive la liberté syndicale !

MILITANT, TU DOIS AVOIR DANS TA POCHE :

NOTRE ACTION DANS L'ENTREPRISE

un guide pour : les délégués du personnel ; le Comité d'entreprise ; la production (salaire au rendement, chaîne, etc., etc...)

ET

LE PROJET DE CONVENTION COLLECTIVE NATIONALE

La brochure 15 fr. port en sus

FEDERATION DE LA METALLURGIE

11 bis, rue Roquépine. — PARIS 8^e

C.C. PARIS 537.50

Attention !

N'oubliez pas de renouveler votre abonnement à la VOIX DES METAUX

11 bis, rue Roquépine C.C.P. PARIS 1258-03

LES JEUNES A L'ACTION Il faut en finir !

SNECMA, Billancourt. — La Commission des Jeunes existe, animée par Roger Mullie. Elle comprend des représentants, garçons et filles, des principaux secteurs de l'entreprise.
Elle a procédé tout d'abord à une mise au point des avantages acquis par les jeunes travailleurs de cette entreprise :

- Une visite médicale avec radioscopie à lieu tous les trois mois pour les jeunes faisant l'éducation physique.
- Deux heures d'éducation physique obligatoire par semaine pendant les heures de travail, payées, pour les jeunes de moins de 21 ans.

- Examen d'orientation professionnelle suivi d'une visite médicale avec radio ; ce service organise en outre la promotion ouvrière.
- Trois semaines de congés payés pour les moins de 19 ans.
- Pour leur mariage, les ouvriers ont droit à quatre jours payés et les mensuels à huit jours.
- La Mutuelle de l'entreprise, après cotisation minimum de dix mois (50 francs par mois) remet 3.000 francs en cas de mariage.
- Les jeunes conscrits bénéficient avant leur départ de 40 heures supplémentaires de congés payés.

La Commission décide ensuite de demander aux jeunes de la C. G. T. de constituer un Comité commun en vue d'obtenir le délégué des Jeunes, les quatre semaines de congés payés pour les moins de dix-huit ans et les trois semaines pour les dix-huit à vingt et un ans.

COMPTEURS DE MONTRouGE. — Un « Comité d'entente » des organisations de jeunesse de l'entreprise : C.G.T. - C.F.T.C. - U.I.R.F. - J.O.C. - Auberges de la Jeunesse, a été constitué sur l'initiative de Roger Aveneau. Ce comité, appuyé par les délégués du personnel et syndicaux a obtenu le congé payé complet pour les démobilisés de la classe 1943 et engagés volontaires, les quatre semaines de congés payés pour les moins de dix-huit ans et les trois semaines pour les dix-huit à vingt et un ans. Il prépare actuellement un projet de délégué des Jeunes.

Des études sérieuses que nous avons faites sur les budgets ouvriers, sur ce qu'accorde le Ravitaillement et sur les prix pratiqués, le ressort que, pour vivre, le manoeuvre (coefficient 100) devrait gagner 50 francs de l'heure minimum.
Car pour nous, vivre, ce doit être la possibilité de manger à sa faim pour être en état d'accomplir la tâche qui nous est dévolue, de s'habiller décemment, de se loger convenablement, de se distraire sainement, de pouvoir cultiver et élever son esprit, de profiter raisonnablement du progrès, en un mot « vivre en homme » et non en animal réduit à une maigre pitance, à un local infect, à un horizon limité.
C'est hélas ce qui se passe de nos jours pour un grand nombre de salariés, de pauvres vieux et de familles nombreuses.
Bien des gens poussent les hauts cris lorsqu'ils entendent parler d'augmentations de salaires.
Or, la plupart du temps, ce sont ceux-là mêmes qui menant une existence facile, trouvent cette réclamation extraordinaire.

Le 8 juillet, le président G. Bidault, s'adressant aux membres de la Conférence économique, s'exprimait en ces termes : « Mais, vous le savez bien, ce qu'il s'agit d'envisager aujourd'hui ce sont, hélas ! le maintien des restrictions et le développement des efforts et n'importe quel gouvernement trahirait sa mission en tenant un autre langage »
Nous ne le contestons pas, mais faut-il au moins que ces restrictions soient imposées à tous, et que le développement des efforts le soit également.
Ce seront encore les plus déshérités qui auront à souffrir d'une telle situation et la justice réclame qu'à temps exceptionnel soient appliquées des mesures exceptionnelles.
Certaines ont déjà été envisagées, telle la confiscation des biens des collaborateurs, des profits illicites, mais nous voudrions bien connaître le montant total de ces récupérations rentrées dans les caisses de l'Etat.
Mais il en est d'autres. Nous verrions très bien faire rendre gorge à tous ceux qui, profitant de la misère du peuple, de la pénurie de tous produits se sont enrichis arbitrairement pendant ces six années.
Cela allégerait les charges publiques et permettrait peut-être de différer certaines augmentations envisagées par l'Etat.
Nous en avons assez des beaux discours, des vaines promesses, des hymes à la production dont on nous berce tous les jours.
Métallurgistes ! nous sommes tout disposés, et nous l'avons déjà prouvé, à accomplir le maximum pour relever le Pays de ses ruines, mais qu'au moins ceux qui ont en main les rênes du char de l'Etat nous en fournissent les moyens.
Qu'ils libèrent nos industries de toutes ces papeteries tracassières (héritage de Vichy).
Qu'ils simplifient tous les rouages administratifs inutiles qui paralysent la reprise et font perdre tant de temps.
Que dans chaque branche, avec les intéressés eux-mêmes (patrons, cadres, ouvriers), ils coordonnent et établissent un programme bien défini et conforme aux besoins du pays. (La machine-outil a réalisé quelque chose dans ce sens.)
Deux ans ont passé depuis la Libération et, alors que nous avons un impérieux besoin de refaire notre marine marchande pour faciliter les échanges avec les colonies, nous sommes encore à attendre un plan précis de reconstruction dans ce domaine.
Qu'ils mettent tout en oeuvre pour obtenir un meilleur ravitaillement des populations urbaines.
Qu'ils se montrent sans pitié pour les accapareurs, les affameurs et les trafiquants de toute nature.
Qu'ils fassent confiance à la classe ouvrière et n'hésitent pas à l'appeler à donner son avis sur les grands problèmes. Avec sa compétence, elle apportera son bon sens et aussi toute sa générosité si on ne la trompe pas.
Quant aux actionnaires de nos riches sociétés, à nos chefs d'industrie, il faut qu'ils admettent et reconnaissent que l'argent n'est qu'un moyen et non un but.
Qu'au-dessus du profit, légitime s'il est raisonnable, il y a l'homme.
C'est ce qu'ils oublient trop souvent et c'est de là que vient cet antagonisme, facteur de discorde et de haine.
Que les dirigeants se soucient davantage de l'intérêt national que de celui de leur parti ou de leur propre intérêt.
Que les capitalistes abandonnent l'exploitation de l'homme par l'homme.
Que les ouvriers s'acquittent consciencieusement de la mission et du rôle qu'ils ont à remplir dans l'économie du Pays. Ainsi, chacun selon son rang, remplissant les devoirs qui incombent à sa charge, tous contribueront à refaire de la France, le pays où il faisait et où il fera bon de vivre.

Politique et syndicalisme

SUITE DE LA PREMIERE PAGE

Il me paraît difficile que les conceptions politiques d'ensemble de nos dirigeants et militants à tous les échelons n'aient pas des répercussions, conscientes ou non, sur l'orientation générale de notre syndicalisme. L'inspiration chrétienne et démocratique « informe » et anime à la fois — quoique avec de nombreuses variantes et nuances — l'action syndicale et l'action politique. Prétendre ou exiger un dédoublement radical serait illusoire et injuste. L'homme conscient et militant est un tout. Mais cette inspiration, facteur de compréhension sans doute, l'est aussi de loyauté et nullement de confusion, de turlutte, d'asservissement. Il s'agit donc de concilier au mieux compréhension et indépendance. Tout notre art est là ; car cette contradiction n'est qu'apparente.
Autre écueil — autre grief. Le militant qui se laisse attirer par la politique active risque d'être peu à peu réduit par son caractère plus large, moins aride, moins compliqué, plus brillant. Le syndicalisme où il aura fait ses écoles, acquis ascendant et notoriété, lui aura finalement servi de tremplin pour une politique personnelle ou celle d'un parti déterminé.

Revenons sur une distinction capitale. En face des problèmes professionnels, sociaux et même économiques, la position de fait, le point de vue d'un militant ou d'un organe syndicaliste (parti, gouvernement) et d'un militant ou d'un organe syndicaliste, fussent-ils de même inspiration, est différente à la base. A chacun son rôle. La politique assume les intérêts généraux de la Nation. Le fait qu'ils doivent en principe avoir le pas sur les intérêts particuliers ne saurait interdire la défense légitime de ces intérêts. Notre sens chrétien et démocratique nous rend compréhensifs, ennemis des procédés de chantage, de violence, de déloyauté. Le bon aloi de notre syndicalisme exige néanmoins que nous soyons avant tout les mandataires de nos frères de travail, fermes indépendants, clairvoyants, insensibles aux manœuvres.
La seule raison plausible d'interdiction des « cumuls » est donc morale et psychologique. Il faut ôter à nos adhérents tout motif de crainte qu'ils soient, bon gré, mal gré, entraînés dans le sillage d'un parti, fit-il d'inspiration la mieux apparentée à la nôtre (1). Plus encore que le respect de la « lettre » des décisions se pose une question d'esprit : il faut en conséquence que nos dirigeants qui « suivent » la politique et surtout un parti donné, s'imposent une sage réserve, un tact et une loyauté indiscutables dans leurs attitudes et dans leurs rapports avec leurs camarades. N'oublions pas que nous comptons dans nos rangs non seulement des « démocrates chrétiens », mais des modérés, des socialistes et nombre de camarades qui n'inclinent vers aucune politique définie ou même se délient, à tort ou à raison, de l'action de tous les partis actuels. Tous ont le droit que nul n'abuse de leur confiance en faisant bon marché de leur tournure d'esprit — dans la mesure, ce a va de soi, où celle-ci reste compatible avec un syndicalisme de bon aloi.
Toutefois — ce sera ma conclusion — ne dramatisons rien. Scrupuleux, exigeants, pratiquons la « correction fraternelle » quand il le faut. Mais rien ne serait plus néfaste et plus injuste que de laisser croire que nous assimilons, fût-ce en les réprimant, les quelques abus ou erreurs commis chez nous dans ce domaine délicat à la turlutte politique habituelle qui sévit ailleurs sans réels scrupules. Préservons notre œil des pailles étouffées s'il s'en trouve, mais ne les confondons pas avec les poutres dont tant d'autres s'embarrassent assez peu.

COMPAGNIE GENERALE DE CONSTRUCTIONS TELEPHONIQUES. — Il y a près de deux ans qu'un « Comité d'Entente des Jeunes » C.G.T. — Jeunes de la Métallurgie » avait été créé sous l'impulsion de Roger Gillet. Il a mis au point l'an dernier, un projet de réorganisation du Service Médical, après avoir consulté le personnel par un référendum. Ce projet a été soumis au Comité d'Entente et repris par la Commission du service médical de ce dernier ; le premier résultat a été le remplacement du docteur de l'usine en qui personne n'avait confiance, par un véritable médecin du Travail. Au début de cette année, le Comité d'Entente, travaillant en liaison avec la Commission des Sports et Loisirs du Comité d'Entente a obtenu l'utilisation d'un plateau d'éducation physique de la ville de Paris et d'un stade dans le 15^e arrondissement.

FONTAINE, à Boulogne-Billancourt (serrurerie). — Guy Renault, candidat C. F. T. C. est élu délégué des Jeunes, au scrutin secret.
Ces exemples prouvent que les jeunes syndicalistes chrétiens possèdent la confiance de leurs camarades et qu'ils se montrent partout des promoteurs de l'Union ouvrière par l'unité d'action, dans l'intérêt professionnel des jeunes travailleurs.
Jeunes qui lisez ces lignes, faites comme eux. Que chaque section d'entreprise C. F. T. C. possède une Commission des Jeunes active ou tout au moins un responsable dynamique. Laissez parler les découvreurs, les découvreurs de la classe ouvrière. Agissez pour le bien de toute la Jeunesse de votre usine, avec toute la jeunesse de votre usine !

La Commission syndicale des Jeunes.

Lecteurs de « Voix des Métaux » quand vous avez lu votre journal, faites-le lire autour de vous !

R. DUBOIS.

AU BUREAU FEDERAL DE LA METALLURGIE

Le Bureau fédéral s'est réuni le 6 juillet. Il s'est particulièrement penché sur le problème des salaires et du coût de la vie, et sur la réorganisation de la Fédération.

Après un exposé de son Secrétaire Général Savouillan et une large discussion, la motion suivante a été adoptée à l'unanimité :

Le Bureau Fédéral de la Métallurgie réuni à Paris le 6 juillet, après étude du problème actuel des salaires et en face des propositions gouvernementales :

- approuve la position de la C.F.T.C., se refusant à accepter de telles propositions,
- proteste en particulier auprès du gouvernement sur le taux du relèvement proposé, taux qui ne correspond nullement avec l'augmentation du coût de la vie,
- rappelle que dans son effort en faveur de la famille ouvrière pour l'augmentation des compléments familiaux, les syndicats chrétiens considèrent ces compléments comme une institution de justice sociale et de solidarité nationale. Ils ne sauraient pour autant se laisser détourner de l'établissement d'un minimum vital pour tout salarié, même célibataire et d'une augmentation générale des salaires en rapport avec le développement de la production,
- réclame donc immédiatement pour tous les travailleurs une majoration mensuelle de 1.500 francs suivie de l'étude d'une remise en ordre effective des salaires avec fixation du salaire minimum vital ou traitement de base du manoeuvre non spécialisé ou assimilé,
- réclame une modification du projet gouvernemental de relèvement des allocations familiales de telle façon que la famille nombreuse française ne soit pas lésée,
- réclame la mise en application des mesures préconisées par le congrès confédéral, en vue d'une baisse des prix, élément essentiel de l'amélioration de la situation des familles ouvrières et des vieux travailleurs,
- invite tous ses militants à participer ou à promouvoir toute action susceptible d'amener une baisse des prix,
- demande à la Confédération de continuer à maintenir les revendications formulées par le Comité National et le Congrès confédéral.

TENTER VOTRE CHANCE !

Le Syndicat Ouvrier de la Métallurgie de la Région Parisienne organise une tombola au profit de ses œuvres sociales, les billets sont en vente au prix de 4 fr. 95.

Faites bon accueil aux camarades qui passeront auprès de vous avec ces billets.

- 1^{er} lot : Un poste de T.S.F. 1
- 2^e lot : Un vélo homme ;
- 3^e lot : Un vélo femme ;
- 4^e lot : 1 appareil photographique ;
- 5^e lot : 1 vase de valeur ;

et de nombreux autres lots.

Tirage en Septembre

En face DES REALITES

Après le Conseil National d'Avril, la C. F. T. C., devant la situation dramatique des salariés réclamait une prime provisoire de vie chère de 1.500 francs à verser immédiatement et demandait en même temps une remise en ordre des salaires. Aujourd'hui, la plupart des directions d'usines accordent, après des mouvements ou des menaces de grève, une prime provisoire de 1.000 francs.

Pour répondre à certaines personnes mal intentionnées, il est bon de rappeler que la C. F. T. C. avait pris position, non contre l'ordonnance de sécurité sociale jugée au contraire indispensable, mais contre les modalités sectaires de son application, aujourd'hui, notre point de vue a encore prévalu. M. Croizat annonce des élections futures... avec représentation proportionnelle et les cadres, agents de maîtrise et techniciens obtiennent certaines garanties pour conserver les avantages acquis dans leurs régimes privés de prévoyance-retraite.

Notre Fédération a signalé par des tableaux, des graphiques la situation décroissante des salaires des métaux ouvriers et mensuels comparée à celle des autres corporations.

De toute leur ardeur ceux qui dirigent votre Fédération et ses syndicats essaieront de remettre à leur vraie place lors des nouvelles conventions collectives tous les salariés de la Métallurgie et de leur faire attribuer les moyens matériels pour vivre et travailler au relèvement du Pays.

J. RENAULT.

ET LES SALAIRES ?

Pour vous permettre d'avoir une idée des propositions faites par la Conférence Nationale économique, nous vous donnons ci-après un extrait concernant l'augmentation des salaires du rapport de la Commission des prix et salaires industriels. En outre nous avons calculé les salaires minimaux et maximaux obtenus par l'application des propositions.

Augmentation des salaires.

L'augmentation du pouvoir d'achat de la masse des consommateurs pouvait être a priori recherchée au travers soit d'une augmentation générale des salaires, soit d'une baisse générale des prix.

La délégation patronale, qui avait présenté le 13 juin à la Commission Nationale des Salaires des propositions tendant à préférer à une politique de hausse des salaires une politique de baisse des prix à la faveur de l'accroissement de la production, a constaté que la situation économique présente était malsaine, notamment en raison de la nécessité de procéder à des rajustements de prix trop longtemps différés, et que cette situation devait être courageusement assainie si l'on voulait établir un niveau d'équilibre à partir duquel l'augmentation de la production ne puisse plus ensuite qu'orienter les prix à la baisse. Dans ces conditions, elle a décidé de se rallier au principe d'une augmentation importante des salaires.

Après discussion, la Commission s'est mise d'accord sur les

modalités d'augmentation suivantes :

L'augmentation sera de l'ordre de 25 0/0 à dater du 1^{er} juillet 1946 et respectera la hiérarchie existante.

La Commission propose les modalités de calcul suivantes de hausse des salaires qui seront appliquées par la Commission Nationale des Salaires :

— Le nouveau salaire minimum est égal à l'ancien salaire majoré de 25 0/0 du salaire maximum moyen ancien.

— Le salaire moyen maximum de la catégorie est établi à 15 0/0 au-dessus du nouveau minimum (sauf pour les catégories où l'écart actuel de 20 0/0 est maintenu).

— Les nouveaux salaires minima ainsi créés seront les salaires d'embauche valables pour le premier mois.

— Les deux mois suivants, le salaire minimum individuel garanti est fixé à 104 0/0 du salaire minimum de la catégorie ou de l'échelon.

— Après 3 mois dans l'établissement, le salaire minimum individuel garanti est fixé à 108 p. 100 du salaire minimum de la catégorie ou de l'échelon.

Pour les ouvriers rémunérés au rendement, le salaire minimum individuel garanti sera le même que celui des ouvriers rémunérés à l'heure.

Les rapports qui existent actuellement entre les salaires au rendement et les salaires au

temps seront maintenus après l'application des dispositions qui précèdent.

Chaque salarié sera placé dans la même position individuelle que celle qu'il avait précédemment dans sa catégorie ou dans son échelon. Le maximum moyen est en fait devenu un minimum depuis le 19 décembre 1945. Les travailleurs rémunérés au-dessus de ce maximum auront la même position par rapport au nouveau minimum.

La Commission Nationale des Salaires appliquera les propositions ci-dessus dans le cadre des arrêts de mise en ordre des salaires au 15 mars 1946, de telle manière qu'une nouvelle mise en ordre résulte de l'ensemble des mesures prises par elle.

En toute hypothèse, aucune position individuelle calculée suivant les règles ci-dessus ne pourra dépasser 15 0/0 du nouveau salaire maximum. Toutefois, aucun salaire effectivement payé à la date du 16 juillet 1946 ne pourra subir de diminution.

Pour les ouvriers travaillant au rendement, le salaire moyen maximum reste supprimé sous réserve que les tarifs au rendement restent déterminés sur les bases de calcul normal pour chaque profession et que leur application n'ait pas pour objet ou pour effet une surchère des salaires de nature à provoquer des débauchages de main-d'œuvre.

	Remise en ordre 15 mars		Propositions commission nationale économique				
	Minimum	Moyen maximum	Minimum 1 ^{er} mois	Minimum 2 ^e et 3 ^e mois	Minimum après 3 ^e mois	Moyen maximum	Plafond
Manoeuvre ordinaire	20. »	24. »	26. »	27.05	28.10	31.20	36.90
Manoeuvre gros travaux ...	21.60	25.90	28.10	29.20	30.35	33.70	38.75
Ouvrier spécial, 1 ^{re} catég. ...	24.20	27.85	31.15	32.40	33.65	35.80	41.15
Ouvrier spécial, 2 ^e catég. ...	25.40	29.20	32.70	34. »	35.30	37.60	43.25
Ouvrier prof., 1 ^{re} catég. ...	28. »	32.20	36.05	37.50	38.95	41.45	47.65
Ouvrier prof., 2 ^e catég. ...	31. »	35.65	39.90	41.50	43.10	45.90	52.90
Ouvrier prof., 3 ^e catég. ...	34. »	39.10	43.80	45.55	47.30	50.35	57.90

A PARIS

CONSEIL SYNDICAL

Le Conseil syndical ouvrier de la Métallurgie s'est réuni le 19 juillet 1946.

Un examen approfondi de la question des salaires et des prix permet de faire le point de cette grave question qui intéresse, en premier lieu, le milieu ouvrier.

Des prises de position très précises prouvent que cette question des salaires a bien été, comme il en avait été décidé le mois dernier, la préoccupation dominante de tous nos militants.

Tout en renouvelant sa confiance à la Confédération, le Conseil insiste pour qu'il soit fait le maximum du possible en faveur d'une large diffusion de tous les actes de la Confédération.

Une étude sur les moyens propres à augmenter nos effectifs et surtout à intensifier l'éducation syndicale et la montée des militants permettra à notre syndicat, à la rentrée des vacances, d'amorcer un nouveau train de réformes de structure des plus intéressantes.

Les commissions d'études seront désormais élargies et un appel, que vous lirez d'autre part, permettra aux syndiqués qui le désirent de poser leur candidature.

Notre activité se développe favorablement mais, à cause de la grosse période de vacances, le tirage, qui se complètera d'une fête familiale, aura lieu en septembre.

Le Secrétaire : R. LAURIOT.

EN PROVINCE

Saint-Michel-de-Maurienne

Les nouvelles élections au comité d'entreprise de la Régie Nationale des Usines RENAULT viennent d'avoir lieu. Comme il fallait s'y attendre, aucun siège n'a pu être obtenu par la C.F.T.C. Nous ne nous faisons, quant à nous, aucune illusion sur le sort réservé à nos candidats. Tant que ne sera pas établi légalement un système équitable de représentation proportionnelle, il en sera probablement toujours ainsi, puisque nous sommes en minorité à peu près dans tous les services. Nous possédons bien une majorité écrasante chez les employés, mais le vote des ouvriers a naturellement fait pencher la balance.

Néanmoins, ces élections n'auront pas été sans provoquer quelques surprises, puisque elles ont vu, entre autres, l'élimination d'un candidat sortant de marque : notre camarade RICHARD secrétaire de la C.G.T. Pas moins.

Est-ce à dire que l'action menée jusqu'à ce jour par notre camarade ait été si déplorable que les travailleurs lui aient tout naturellement retiré leur confiance nous sommes persuadés que non. RICHARD est un militant de très vieille date, un de ceux, bien rares, qui sous l'occupation acceptèrent, à côté de nos amis de la C.F.T.C. de recommencer la lutte. Mais il a un tort, un très grand tort : il appartient à la vieille tendance confédérée, à cette poignée de niais qui croient encore qu'on peut faire du bon travail syndical sans emboîter le pas d'un parti politique. Et ceci c'est impardonnable. Aussi le lui a-t-on fait bien voir.

Après une sournoise campagne, destinée à préparer le terrain, son nom, (comme ceux de nos candidats) s'est trouvé brusquement rayé des affiches au matin des élections; en même temps d'innombrables inscriptions invitaient le personnel à voter pour tels candidats. A se croire revenu au temps heureux du référendum. Et, dans certains secteurs, on poussa même la conscience à remplir en série les bulletins de vote des camarades. Comme ceci, aucun doute, la victoire de la démocratie serait assurée.

Nous n'avons pas, quant à nous, à nous mêler des conflits qui peuvent exister au sein de la C.G.T. Mais nous, qui n'aimons que le travail loyal et au grand jour, restons profondément écœurés devant de telles méthodes.

R. JACQUEMOS.

D'une Section à l'autre

THOMSON - ASNIERES

Ainsi que nos camarades ont pu s'en rendre compte par l'affichage des procès-verbaux des dernières élections de délégués du personnel, notre section C.F.T.C. a obtenu un grand succès, dans tous les collèges, sauf dans celui des ouvriers.

Nous ne pouvons que déplorer la position prise par nos camarades de la C.G.T. se refusant, contrairement à l'année dernière, à faire une liste commune.

Ainsi que nous l'avons fait savoir à son heure par l'affichage de correspondance échangée et de contacts établis, nous avons décidé de faire cause commune avec nos camarades du S.C.I.R. et dans un but utile à l'ensemble du personnel de notre entreprise et non pas avec l'arrière-pensée d'être nuisible à la C.G.T.

Jusqu'à ce jour, les rapports avaient été très cordiaux et nous ne croyons pas qu'une différence puisse se manifester maintenant entre ouvriers, techniciens, agents de maîtrise et cadres qui œuvrent tous pour le même idéal : celui de la libération de la classe ouvrière.

Félicitons nos amis Trouve et Charbonnier des Cadres.

Acker-Micault et Merezene, des agents de maîtrise et techniciens, et Mmes Quentin Chevallier, Passay, M. Yanhove, des employés, pour leur élection aux postes de titulaires et de suppléants.

Souhaitons-leur, par une juste compréhension de leur rôle, par un esprit exempt de toute partialité, de mener à bien la tâche qui leur a été confiée pour le plus grand bien de tous nos camarades et l'évolution sans cesse grandissante de notre C.F.T.C.

S.N.E.C.M.A. KELLERMANN

(Ex-Gnome-et-Rhône)

Comité d'Entreprise.

2^e Tour (3 juillet)

Le bureau de notre Section Syndicale a fait en temps utile les démarches nécessaires auprès du bureau de la C.G.T. pour la constitution d'une liste commune. La réponse ayant été négative, la C. E. a adopté la résolution suivante :

La C.F.T.C. ne présentera pas de candidats au 2^e tour de scrutin, réservant sa position pour un éventuel 3^e tour.

Cette décision est prise.

1^o Pour protester contre les modalités de ce 2^e tour qui permet de proclamer élus, les candidats ayant obtenu la majorité relative sous réserve que le nombre de suffrages exprimés par la C.G.T. et la C.F.T.C. réunies atteigne 50 0/0.

2^o Pour marquer la nécessité de remplacer cette loi par l'application de la R.P. ainsi qu'on en use sur le plan politique.

A ce 2^e tour aucun candidat n'ayant été proclamé élu, un 3^e tour aura lieu le 18 septembre.

S.N.E.C.M.A. - BILLANCOURT

Chers camarades,

Un mois passé déjà, loin de cette section que nous avons mise sur pied ensemble.

Appelés à d'autres fonctions, qui me me confèrent peut-être d'autres droits, mais aussi de grands devoirs, j'ai dû quitter momentanément tous mes camarades avec qui j'ai travaillé depuis la Libération dans une cordiale fraternité à la formation de notre section C.F.T.C. de l'usine de Billancourt.

Ce n'est pas sans regrets que j'ai quitté ce poste que vous m'aviez donné en gage de confiance, mais je sais que je puis partir l'esprit tran-

quille, car d'autres sont là pour reprendre le flambeau que nous avons toujours tenu haut et ferme.

Mon camarade Mace qui m'a remplacé à ce poste si ingrat de secrétaire général ne peut qu'avoir toute votre confiance, il a le mérite et il tiendra certainement encore mieux que moi cette place qui est à l'avant poste de la C.F.T.C.

Je ne sais comment vous exprimer ma gratitude pour le geste si délicat que vous avez eu à mon égard, je ne le méritais certainement pas, car il est trop disproportionné au travail de syndicaliste que j'ai pu accomplir au milieu de vous et grâce à vous.

Je ne vous en remercie que plus amicalement et profondément, car cette attention à laquelle j'étais loin de m'attendre m'a été droit au cœur. Si je ne suis plus chaque jour parmi vous, sachez que j'y suis de tout cœur par la pensée.

Nous avons fait du bon travail et si nous n'avons pu obtenir un seul siège aux dernières élections, nous n'en affirmons pas moins de jour en jour notre vitalité et notre représentativité sans cesse grandissante : les nombreuses adhésions que nous recevons chaque semaine nous le prouvent.

Bravo, mes camarades, en avant pour une C.F.T.C. forte et toujours à l'avant de la bonne cause.

Votre ex-secrétaire :

H. MICHELET.

PANHARD

MOTION

Les ouvriers, employés, techniciens, agents de maîtrise et cadres des Etablissements Panhard, adhérents à la C.F.T.C. et sympathisants, réunis en Assemblée générale extraordinaire le 19 juillet 1946, après avoir entendu les exposés sur la situation générale actuelle et les salaires,

Justifient leur participation aux débrayages du mercredi 17 juillet et de ce jour en face des refus catégoriques de la direction ou d'aménagements de salaires proposés par les délégations ouvrières;

manifestent leur mécontentement à l'égard du Gouvernement qui n'a pas encore pris effectivement les mesures utiles pour faire baisser le coût de la vie et améliorer le ravitaillement des travailleurs et de leur famille, et contre la carence du patronat;

considérant l'écart toujours grandissant entre les salaires et le coût de la vie, estiment que la solution la plus raisonnable dans l'intérêt général réside dans la réduction massive des prix de vente des produits, favorisant ainsi le pouvoir d'achat des classes laborieuses;

souhaitent ardemment que la Conférence Economique aboutisse à la réduction possible des marges bénéficiaires, à une amélioration des salaires, à ce que celles-ci ne soit pas inférieure à 1.500 fr. par mois, et que les compléments familiaux rajustés soient liés aux salaires;

font appel une fois de plus à l'esprit de compréhension commun de TOUS pour que les sacrifices demandés soient supportés par toutes les catégories de citoyens et par toutes les classes sociales;

demandent que dans les décisions officielles prises, la situation des retraités, petits rentiers et vieux travailleurs ne soit pas aggravée par une élévation des prix des produits substantiels;

s'élèvent avec vigueur contre les augmentations des prix des transports, eau, gaz et électricité, et attirent tout spécialement l'attention de leurs élus municipaux, départementaux et constituants pour que la nationalisation et la gestion de ces services publics ne deviennent pas plus onéreuses que dans le passé; qu'elles soient au contraire une source de profit pour la collectivité, tout en améliorant la situation de leurs agents;

espèrent dans une sincère et loyale union entre tous les hommes de bonne volonté, pour aider au relèvement général du pays et à la défense de nos intérêts nationaux, sans exclusive ni sectarisme;

font confiance à la C.F.T.C. pour qu'elle poursuive inlassablement et énergiquement son action sociale et professionnelle raisonnée dans le cadre des principes démocratiques qui l'animent et que dans les heures difficiles que nous traversons, TOUS ses dirigeants, comme ses militants soient à leurs postes sans désemparer.

Paris, le 19 juillet 1946.

Le Bureau de la Section C.F.T.C. PANHARD.

— Motion votée à l'unanimité de l'Assemblée.

MACHINES CHAMBON

68, rue de Crimée Paris (19^e)

Comité d'Entreprise :

Election des membres. — Représentation proportionnelle après entente entre les représentants des syndicats C.G.T. et C.F.T.C.

Membres Titulaires : M. Labordé (secrétaire) C.F.T.C., agents de maîtrise. Mlle Hankar (trésorière) C.F.T.C., employés.

Mme Lamarre, C.G.T., cadres, ouvriers. M. Touzard, C.F.T.C., agents de maîtrise.

M. Moulin, C.G.T., ouvrier. M. Régnier, C.G.T., ouvrier. Réalisations du Comité d'entreprise :

Maladie : 1^o 30 francs d'indemnité journalière à tous les ouvriers payés à l'heure d'après le nombre de journées de ma-

ladie porté sur leurs feuilles d'assurances sociales.

Cette indemnité est allouée aussi au personnel payé au mois, mais seulement après trois mois de maladie consécutifs.

2^o Paiement de 25 0/0 de la somme remboursée par les Assurances Sociales sur les produits pharmaceutiques.

Décès :

Somme de 1.500 fr. allouée à la famille d'un membre du personnel décédé.

Naissances :

Après six mois de présence à l'usine il est alloué une somme de 1.500 francs à l'ouvrier ou employé ayant une naissance à son foyer.

Mariage :

Après 3 ans de présence à l'usine il est alloué une somme de 1.500 francs au jeune homme ou à la jeune fille employée à l'usine, qui fonde un foyer par le mariage.

Apprentis :

PRIME D'ENCOURAGEMENT

Tous les ans pour les plus méritants :

1^{re} année : 3 prix de 100 à 300 fr.
2^{me} année : 3 prix de 200 à 400 fr.
3^{me} année : 3 prix de 300 à 500 fr.
Sommes doublées par la direction.

FORD A POISSY

Nous transmettons le résultat des élections des délégués du personnel des Usines Ford qui ont eu lieu le 24 avril pour le premier tour et le 2 mai pour le deuxième tour.

Il est à remarquer que dans le Collège « Employés », et le mode des élections avait été basé sur le système importé par la C.F.T.C. obtenait un délégué titulaire et un délégué suppléant sur les trois délégués à élire.

Votants : 265.
1 C.G.T. élu, 149 voix, soit 56,23 p. 100.
1 C.F.T.C. élu, 98 voix, soit 37 p. 100.

A noter que la C.F.T.C. obtient environ un tiers des voix des votants, alors que la C.G.T. n'obtient pas les deux tiers.

Nous pouvons néanmoins nous déclarer satisfaits du résultat obtenu, car ce Collège ne comportait au moment du vote que 55 syndiqués; le résultat est donc encourageant pour la C.F.T.C.

PATHE-MARCONI - PARIS-CHATOU

Comme suite à la demande faite par les délégués C. G. T., appuyée par notre délégué C. F. T. C., la Direction a donné sous forme de prime de rendement, une indemnité de cherté de vie de 4 francs de l'heure pour les ouvriers, soit 832 francs par mois pour les collaborateurs jusqu'à la catégorie contremaître incluse. Notre délégué va demander les 1.500 francs réclamés à notre dernier Congrès national.

Il faut continuer notre effort dans tous les domaines et ne pas oublier, sur un autre plan, de demander au nouveau Gouvernement, le droit à la représentation proportionnelle dans les élections de nos délégués du personnel et d'entreprise, pour éviter l'étouffement de notre syndicat, si bien commencé par la loi du 16 avril.

J. HATRY.

COMPAGNIE DES COMPTEURS DE MONTRouGE

A la suite d'une intervention d'une délégation dans la journée du 18 juillet, la Direction a accepté d'accorder une prime de 500 fr. par quinzaine aux ouvriers et de 1.000 fr. aux mensuels.

Satisfaction provisoire ayant été donnée au personnel en attendant la décision officielle gouvernementale ou son arrêt de travail ne s'es produit.

CONGES PAYES DES JEUNES

Après 3 mois dans l'entreprise : Moins de 15 ans : 26 jours ouvrables. De 15 à 21 ans : 18 jours ouvrables. Moins de 3 mois de présence : Moins de 15 ans : 13 jours ouvrables. De 15 à 21 ans : 9 jours ouvrables.

LE BUREAU.

LOCOTRACTEURS MOYSE A LA COURNEUVE

Une nouvelle section d'entreprise C.F.T.C. est née. Depuis quelque temps déjà de nombreux bulletins d'adhésion de non syndiqués ou anciens cégétistes étaient remis à un de nos camarades. Aussi le 20 juin, à 18 heures, avait lieu dans le réfectoire de l'entreprise, la première réunion en vue de formation officielle de la section syndicale C.F.T.C.

Avant de procéder à la constitution du bureau, notre camarade Simone Troisgros, du secteur Saint-Denis, précisa les principes de base du syndicalisme chrétien, démontra l'action de la C.F.T.C. et donna la position de celle-ci sur les divers points d'actualité et particulièrement sur celui des salaires et des prix. Différents camarades posèrent des questions et des échanges de vues rapides mais intéressants pour tous en déboulèrent. A signaler avec plaisir la présence de jeunes à l'allure décidée.

Après proposition, le bureau de la section comprend :

Un délégué syndical ouvrier.
Un délégué syndical employé, techniciens, agents de maîtrise.
Un délégué des jeunes.
Un secrétaire.
Un trésorier.
Un responsable de presse.

De cette première réunion à l'ambiance de franche camaraderie, il ressort très nettement que tous les membres de la section sont décidés à faire uniquement de l'action syndicale professionnelle profitable à tous et à développer leur section qui, tout en étant déjà importante au départ, promet de le devenir encore plus d'ici peu.

ETABLISSEMENTS AUTOCLEM A LEVALLOIS

Elections de délégués titulaires et suppléants

Votants : 45.
Bulletin nuls : 2.
Délégué titulaire C.F.T.C. : 26 voix.

A signaler qu'il y a 4 mois la C.F.T.C. n'existait pas dans l'établissement, et que le premier adhérent à notre centrale syndicale vient d'être élu délégué titulaire, affirmant une fois de plus la confiance que lui ont témoigné ses camarades d'atelier.

ETABLISSEMENTS JAPY-FRERES

Résultats des élections des délégués du personnel :

Effectifs inscrits : 31.
Effectifs votants : 29.
Laboue Hélène (C. F. T. C.) 26 voix.

Autre élection :

Effectifs du personnel : 31.
Votants : 29.
Suffrages exprimés : 29.

Ont obtenu :

Titulaire suppléant : Forest Edouard (C.F.T.C.) 23 plus 1 voix : 24. Elu.
Jacobvitz Ant. (C.G.T.) 26 plus 1 voix : 27. Elu.
Carron Eugène (C.G.T.) 1 plus 27 voix : 28. Elu.
Vallois Rose (C.F.T.C.) 1 plus 10 voix : 11. Ballottage.

SADIR-CARPENTIER

Elections délégués du personnel

SUPPLEMENTS

Délégués suppléants : Robin Paul.
Votants : 33. Voix : 15. Elu.
Elections des membres du Comité.

TITULAIRES

Ing. tech. : Casser Coze Christian.
Votants : 19. Voix : 13. Elu.
Cadres : Blé Madeleine.
Votants : 19. Voix : 11. Elu.

SUPPLEMENTS

Employés : Véron Simone (C.F.T.C.).
Votants : 31. Voix : 15. Elu.

USINE WESTINGHOUSE A FREINVILLE-SEVRAN

Résultats des élections du personnel. Délégués d'atelier :

Ouvriers-employés. 1^{er} tour :

C.G.T. 5 élus 647 voix
C.F.T.C. 91 —
Abstentions 250 —

Ballottage :

C. G. T. 2 élus 532 —
C. F. T. C. 150 —
Abstentions 230 —

Cadres-Maitrise-Techniciens : 1^{er} tour : C. G. T. 78 voix
C. F. T. C. 66 —
Abstentions 30 —

Ballottage :

C. G. T. 2 élus 83 —
C. F. T. C. 1 élu 78 —
Abstentions 30 —

Comité d'Entreprise : Ouvriers-Employés :

C. G. T. 555 —
C. F. T. C. 123 —
Abstentions 300 —

Cadres-Maitrise-Techniciens :

C. G. T. 85 —
C. F. T. C. 58 —
Abstentions 38 —

Ces chiffres indiquent nettement l'influence de la C. F. T. C. dans cette usine de la métallurgie qui était considérée comme la forteresse de la C. G. T. dans la localité.

Les résultats obtenus sont un encouragement pour nos dévoués militants qui sont décidés plus que jamais à poursuivre leur action.

A. SANDRAS.

CONSULTATIONS JURIDIQUES

par notre Avocat Maître BOHN le matin, 29, rue Desaix, Paris-15^e

Tél. SEGUR 79-53

les mercredi et vendredi de 17 à 19 heures (Service juridique 1^{er} étage)

11 bis, rue Roquepine, Paris-8^e

DOCUMENTATION

Au « Journal Officiel »

« J. O. » du 23 juin.

— Décret du 21 juin tendant à déclarer exécutoire, dans les départements du Bas-Rhin, du Haut-Rhin et de la Moselle, l'acte dit loi du 27 mai 1941 portant institution d'un livre de paye.

« J. O. » du 26 juin.

— Rectificatif au « J. O. » du 30 mai fixant les zones territoriales pour la détermination des salaires dans les départements du Cher, de l'Eure-et-Loir, Loiret, Yonne, Calvados, Haute-Garonne, Ain, Rhône, Région administrative de Strasbourg.

— Rectificatif au « J. O. » du 31 mars portant classification des employés, techniciens, dessinateurs et agents de maîtrise dans les industries de la Métallurgie et du Travail des Métaux des départements de la Côte d'Or, Doubs, Jura, Haute-Saône, Nièvre, Saône-et-Loire, Yonne.

« J. O. » du 30 juin.

— Arrêté du 21 juin relatif aux congés payés des travailleurs déclassés.

« J. O. » du 3 juillet.

— Arrêté du 21 juin modifiant des abattements de zones pour certaines localités du département de Vaucluse.

« J. O. » du 6 juillet.

— Arrêté du 29 juin fixant le régime des primes d'allaitement et bons de lait.

« J. O. » du 13 juillet.

— Loi 46-1623 du 12 juillet relative au jour férié du 15 juillet 1946.

« J. O. » du 21 juillet.

— Décret n° 46-1622 du 19 juillet 1946 pour l'application aux conjointes ou veuves de salariés ayant élevé cinq enfants jusqu'à l'âge de 16 ans, des dispositions de la loi n° 46-1146 du 22 mai portant généralisation de la Sécurité sociale.

Pour les textes complets.

Nous ne pouvons donner dans ce journal l'intégralité de tous les textes que nous vous signalons, certains d'entre eux n'ayant qu'un intérêt local ou particulier à une certaine branche de la métallurgie. Les camarades intéressés particulièrement par ces lois, arrêtés ou décisions peuvent se les procurer en s'adressant directement à l'Administration du « Journal Officiel », 81, quai Voltaire, Paris 7^e (C.C.P. 100-97 Paris en envoyant 4 francs par « J. O. » demandé.

LECTEUR!

En raison de la période des vacances

VOIX DES METAUX
ne paraîtra pas en Septembre

Le Directeur : Ch. SAVOUILLAN
Imp. J.E.P., 7, rue Cadet, Paris-9^e
Travail exécuté par des syndiqués